

## CAPN DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

### DES ÉLUS QUI DÉFENDENT LES PERSONNELS

Les commissions administratives paritaires ont en charge la gestion individuelle des carrières des personnels.

Dans ces commissions, les élus du Sgen-CFDT contrôlent les décisions de l'administration, défendent leur point de vue et font évoluer les textes et règlements. Ils améliorent ainsi la reconnaissance et les conditions de travail des personnels.

Partout, le Sgen-CFDT agit pour une défense individuelle et collective des personnels, équitable, efficace et sans clientélisme.

En élisant des représentants CFDT, vous faites le choix d'une organisation implantée dans l'ensemble de la Fonction publique et qui sait se faire entendre dans le cadre des négociations fondamentales pour l'avenir de votre statut.

<http://www.electionseducation2014.fr>

Entre le 27 novembre  
et le 4 décembre 2014,  
je vote **Sgen-CFDT** !



## TRANSFORMER LE MÉTIER

### **Aux négociations Métiers 2014, le Sgen-CFDT obtient :**

- ▶ la réécriture de la circulaire de mission des CPE ;
- ▶ l'ISOE part fixe pour tous les CPE à la rentrée 2015 ; le Sgen-CFDT a été le seul à le demander ;
- ▶ la reconnaissance spécifique du rôle de suivi et d'orientation des élèves ;
- ▶ la reconnaissance de leur qualité de responsables de la vie scolaire ;
- ▶ leur positionnement en tant que membres de l'équipe pédagogique : ils ne sont donc pas membres de l'équipe de direction !
- ▶ pas de remise en cause des 35 heures.

### **Le Sgen-CFDT revendique toujours :**

- ▶ l'équité de rémunération entre les CPE et les professeurs certifiés ;
- ▶ la part variable de l'ISOE pour reconnaître des conditions particulières d'exercice du métier (internat, effectifs d'élèves suivis à partir de 350, prise en charge volontaire de missions de l'adjoint au chef d'établissement lorsqu'il n'y en a pas...) ;
- ▶ que les CPE ne soient plus membres de droit du CA, qu'ils puissent y être élus s'ils le souhaitent.

## CONDITIONS DE TRAVAIL - RÉMUNÉRATION

### **Le Sgen-CFDT revendique :**

- ▶ la mise en place d'une réelle médecine du travail par la création de postes de médecins de prévention permettant une réelle prise en charge de la santé des agents ;
- ▶ la prévention et le traitement des risques psychosociaux ;
- ▶ l'augmentation du point d'indice ;
- ▶ la revalorisation de l'ensemble de la grille.

## NOTRE ACTION EN CAPN

### **Les élus du Sgen-CFDT veillent particulièrement à l'équité de traitement des collègues et à la transparence de toutes les décisions les concernant :**

- ▶ ils vous informent des décisions vous concernant ;
- ▶ ils vous accompagnent pour les mutations et les promotions ;
- ▶ ils interviennent auprès des services pour défendre vos droits.



<http://www.electionseducation2014.fr>